



**Présents :**

M. Lesigne, Vice-Président

S.-A. Achache, J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, M. Chenetier, M. Duclos, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin, M. Guérin, E. Huguet, I. Laffez, F. Lafontaine, F. Lecaille, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, E. Moyse, S. Osu, V. Pennequin, G. Souesme, A. Thalineau, D. Ung, P. Vourc'h, M. Zapata

**Invités :** I. Guillouet

**Excusés :**

E. Buffenoir, S. Chevalier, M. Desmedt, C. Dreveau, N. Dubouloz Ph. Foucher, G. Glevarec, U. Krampfl, A. Maruani, M. Porcheron, D. Roman, C. Rubio, L. Seabra, G. Semedo

---

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de la structure fédérative CaSciModOT - Sten Madec - Romain Yvinec - Yann Julian – pour information
2. Actions de Recherches Collaboratives Tours-Poitiers - annexe 1 – pour information
3. Commission d'aide aux doctorants internationaux – pour décision
4. Retour sur les résultats de l'ANR – pour information
5. Information sur les bourses doctorales de mobilité gérées avec la DRI – pour information
6. Appel à projets "Écoles Universitaires de Recherche" dans le cadre du PIA3 – pour information
7. Nomination d'un nouveau directeur pour le LMR – pour décision
8. Répartition du BQI 2017 – annexe 2 - pour décision
9. Questions diverses

## 1. **Présentation de la structure fédérative CaSciModOT - Sten Madec - Romain Yvinec - Yann Julian – annexe 1**

CaSciModOT, pour Calcul Scientifique Modélisation Orléans-Tours, est une structure créée en 2004 sous la forme d'un PPF (Programme Pluri-Formation). Soutenue dès 2011 par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un cluster, CaSciModOT évolue vers une structure fédérative à partir de 2012. Elle rassemble aujourd'hui 28 laboratoires des universités de Tours et Orléans, de l'INRA, du BRGM, du CNRS et du CEA.

Le point de départ qui a conduit à la mise en place de cette structure c'est le constat que les modélisateurs et les simulateurs sont souvent isolés dans leur laboratoire. Le but de CaSciModOT est donc de :

- Créer un lieu d'échanges et de partage pour les acteurs de la modélisation et du calcul scientifique en région Centre-Val de Loire ;



- Aider au montage de projets pluridisciplinaires ;
- Contribuer à la formation et l'auto-formation ;
- Mutualiser les outils de calcul scientifique (Centre de calcul) ;

Aujourd'hui, CaSciModOT est organisé autour de 3 pôles : la maison de la modélisation, le Centre de calcul scientifique et la cellule de valorisation. Le budget annuel de fonctionnement est établi autour de 25 000 € (10 000€ de l'université de Tours + 15 000 € de l'université d'Orléans). Pour faciliter l'utilisation du centre de calcul, l'accès est gratuit pour les unités.

Après cette présentation, un échange s'engage et Emmanuel Lesigne confirme le besoin de nos unités de recherche, notamment dans le domaine des sciences de la vie, pour la modélisation, le calcul, la bioinformatique. Dans l'avenir l'ouverture de CaSciModOT vers les SHS doit se développer.

Une grille de tarification doit être affinée, c'est un outil indispensable pour accroître les partenariats vers les PME. Des financements pourraient également émaner si une ligne budgétaire dédiée était inscrite sur les projets de recherche qui font appel à CaSciModOT. Des contacts sont également à développer entre les plateformes qui proposent la mutualisation d'équipements (PST ASB).

Dans un avenir proche, il sera nécessaire de renouveler certaines machines et donc de trouver des financements. Le CPER peut être une des réponses.

## **2. Actions de Recherches Collaboratives Tours-Poitiers - annexe 2**

Cet appel à projets vient d'être diffusé dans les universités de Tours et de Poitiers. Il s'agit de soutenir des actions de recherche collaborative qui doivent réunir au moins une unité de chaque établissement. Un budget total de 70 000 € (35 000 € par université) est alloué à cette action. L'enveloppe attribuée par projet est établie à 10 000 € maximum. Cet appel à projets a pour but d'initier des collaborations.

Chaque dossier va être étudié par deux rapporteurs, un dans chaque université, puis une réunion conjointe aux deux établissements sera mise en place pour élaborer une proposition commune. La date retenue est le 24 mai après-midi. Cette proposition sera ensuite soumise au vote des commissions recherche des deux établissements qui se tiendront fin mai début juin.

Les universités de Tours et Poitiers tiennent à faire vivre cette action, particulièrement à un moment où elles vont se retrouver dans des ComUE différentes.

La commission chargée d'étudier les dossiers est composée de 4 membres de la commission recherche. Emmanuel Lesigne ne souhaite pas faire appel en séance à des volontaires, car cela revient à toujours solliciter les membres présents. Et, comme les dossiers à expertiser ne sont pas encore remontés par les unités, il semble préférable d'attendre pour éviter que les experts désignés ne soient dans des équipes qui auront déposé des projets. Il propose que la commission recherche lui accorde la possibilité de solliciter ultérieurement des collègues pour l'expertise des dossiers.

Cette proposition ne reçoit aucune objection.

Suite à des questions diverses, il est précisé que dans l'étude des dossiers, il est tenu compte du fait que les unités qui demandent une aide ont déjà eu des projets financés l'an dernier. Toutefois, ce critère n'est pas suffisant pour écarter un projet. Chaque unité ne peut déposer qu'un seul projet. Si cette règle n'est pas respectée, il est demandé aux directeurs de l'unité de proposer un classement. Si ce classement ne correspond pas aux évaluations des experts, alors l'unité risque de se voir attribuer aucun financement au final.



### 3. Commission d'aide aux doctorants internationaux

Cette commission a été mise en place pour la première fois en 2016 suite au vote d'une enveloppe financière sur le budget de la commission recherche pour soutenir des doctorants internationaux lors de leurs séjours à Tours. Sur le budget 2017, cette enveloppe s'élève à 10 000 €.

La commission se réunira le 19 juin prochain. Elle est composée du VP Recherche, de la responsable administrative des écoles doctorales et de 4 membres de la commission recherche dont 2 doctorants. En 2016, elle s'est réunie deux fois et ce sont Guillaume Souesme, Dévina Ung, Christine Georgelin et Sylvester Osu qui y siégeaient. Afin de profiter de leur expertise sur l'attribution de ces aides nouvelles, il est proposé de conserver cette composition pour examiner les quelques dossiers qui vont remonter.

☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** pour renouveler la composition de cette commission à l'identique.

Emmanuel Lesigne informe la commission qu'il a pris l'initiative d'accorder une aide à un doctorant qui répondait à ce protocole mais dont le dossier, envoyé dans les temps pour étude lors de la session de novembre 2016, n'avait pas été réceptionné par les services. Une aide de 1 320 € pour 6 mois (6X 220 €) lui a été accordé et cette somme est par conséquent déjà préemptée sur l'enveloppe.

### 4. Retour sur les résultats de l'ANR

Les résultats de la phase I de sélection des projets ANR 2017 ont été récemment rendus. Cette première phase repose sur l'étude d'une lettre d'intention.

Malgré des consignes claires auprès des directeurs des unités pour qu'ils informent l'établissement par l'intermédiaire du SPIV de tous les dépôts de projet ANR, le recensement reste complexe. Dans le passé, l'établissement visait les dépôts, or dans le cadre de la simplification administrative, la procédure est aujourd'hui complètement dématérialisée. Il est rappelé que le SPIV et donc la présidence doivent être informés.

Pour les laboratoires de Tours, 44 projets ont été retenus en phase II. On peut estimer à une centaine de lettres d'intention envoyées en phase I. Sur ces 44 projets : 20 sont portés par l'université de Tours, 11 par l'université d'Orléans, 8 par l'INRA, 5 par le CNRS et 0 par l'INSERM. Dans ces données ne sont pas comptabilisés les projets déposés dans le cadre de l'ANRS, qui est un système spécifique pour les équipes médicales.

Enfin, sur les 20 projets portés par l'université de Tours, 18 laboratoires de l'établissement sont concernés. Ces chiffres montrent qu'il y a une bonne attractivité dans le dispositif des ANR, malgré la réticence des chercheurs face à un taux de réussite assez faible.

### 5. Information sur les bourses doctorales de mobilité gérées avec la DRI

Le programme ERASMUS + permet de financer de la mobilité doctorale. Il existe en particulier un financement fléché avec le Canada (1 bourse sortante de 650 € par mois et 1 bourse entrante de 850€ par mois sur 6 mois).

Malgré des rappels et un calendrier adapté aucune candidature n'a été déposée. Ce constat est regrettable et prouve que la mobilité n'est pas encore suffisamment ancrée dans le cursus des études doctorales.



Guillaume Souesme, doctorant élu et membre de l'unité PAV, signale qu'une doctorante de son laboratoire est en train de monter un dossier dans le cadre de ce dispositif et qu'elle rencontre des difficultés pour obtenir certains accords du Canada. Il est proposé à cette doctorante de se rapprocher rapidement de la DRI.

## 6. Appel à projets "Écoles Universitaires de Recherche" dans le cadre du PIA3

Lors de la séance précédente, un point a été fait sur la ComUE Centre-Val de Loire en cours de construction, notamment sur l'identification de ses axes scientifiques. Deux thématiques ont été retenues pour bâtir des Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) ou « Graduate School à la française » qui font l'objet du PIA3 (les titres sont provisoires).

- Patrimoines Naturels et Culturels : dans le prolongement du programme « Institut de convergence » qui n'a pas été retenu mais pour lequel le jury international avait attribué une note A. Les porteurs sont Benoist Pierre et Davis Giron.
- Infectiologie et biomédicaments : cette EUR s'appuierait sur un nouveau master en sciences du vivant, sur l'Erasmus Mundus en infectiologie et sur le labex Mabimprove autour des anticorps thérapeutiques. Les porteurs sont Isabelle Dimier-Poisson, Hervé Wattier, Philippe Roingard, Denys Brand et Nathalie Winter.

Cet APR conduirait à la création d'une centaine d'EUR sur la France. Il s'agit de financement pour rassembler sur des sites universitaires et autour de thématiques ciblées, des forces cohérentes Master / Doctorat / Unités de recherche / Partenaires académiques et non-académiques. Il est recommandé de s'appuyer sur les axes des PIA 1 et 2 comme les Labex. Ce qui n'est pas simple pour Tours compte tenu que le labex Mabimprove est construit sur Tours et Montpellier.

L'établissement a donc décidé de déposer deux projets d'EUR et a retenu des thématiques en complémentarité avec l'université d'Orléans. La région Centre-Val de Loire a proposé de financer un cabinet privé pour aider l'université à rédiger ces dossiers. Dossiers qui doivent être rendus le 8 juin.

Emmanuel Lesigne précise que l'architecture des masters en Biologie-Santé et Sciences du Vivant n'est pas encore arrêtée. En particulier, il faut examiner l'association du parcours physiopathologie dans l'axe biomédicaments. Il invite les porteurs à ne pas mettre un trop grand nombre de masters dans une même EUR, ce qui aurait pour effet négatif de diluer la spécificité recherchée.

## 7. Nomination d'un nouveau directeur pour le LMR

Un projet important dans le cadre du nouveau contrat 2018-2022 est la création d'une nouvelle unité de recherche le LaMé qui rassemblera toutes les forces de la Région dans le domaine de la mécanique du solide.

Suite à la démission du directeur actuel du LMR à compter du 1<sup>er</sup> mai, car ce dernier prendra sa retraite au 31 août 2017, l'assemblée du laboratoire s'est réunie et a proposé que Stéphane Méo soit le nouveau directeur du LMR pour la période de transition entre mai et décembre 2017.

 La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

## 8. Répartition du BQI 2017 – annexe 3

Les membres de la commission recherche sont amenés à se prononcer sur la répartition entre les unités de recherche du Bonus Qualité International (BQI), dont l'enveloppe s'élève à 149 000 € pour 2017 (10% du budget de base des unités). Cette proposition de répartition est le fruit de l'expertise menée par une commission ad-hoc, à partir des données complétées dans LaBRI et sur la base de rapports libres.

Chaque laboratoire a obtenu une note globale qui s'échelonne de 4 à 17. Les experts (2 par dossier) se sont facilement accordés sur les notes attribuées. On constate que 10% ou plus du budget de base est atteint pour ceux qui ont une note égale ou supérieure à 12. En dehors de deux équipes qui n'ont pas complété la base LaBRI et qui par conséquent n'ont pas de BQI, la somme obtenue varie de 474 € pour CDG à 23 678 € pour l'U930.

Il est rappelé que cette somme est versée sur le centre financier principal de l'unité qui définit sa propre politique pour utiliser le BQI. Aucun contrôle a posteriori n'est opéré.

 Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière. La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition de répartition du BQI.

## 9. Informations diverses

### *Retour sur les rapports HCERES*

Les rapports arrivent au compte-goutte. Ils sont tous au minimum bons, la plupart du temps ils sont même très bon et souvent ils sont excellents. À chaque fois les remarques du comités HCERES sont pertinentes et ne remettent pas en question la construction envisagée.

Chaque directeur d'unité est invité à faire des remarques factuelles ou des observations, sans qu'il y ait une nécessité absolue de réponse.

Les rapports généraux seront rendus publics sur le site HCERES et sur l'intranet de l'université. Les rapports détaillés ne seront pas publics mais les membres de la CRP peuvent les demander.

### *Point sur l' APR-IA 2017 (cf compte-rendu de la précédente réunion de la CR)*

Un certain nombre de projets à examiner de façon plus approfondie ont été sélectionnés pour la phase II. 3 millions sont demandés pour une enveloppe à répartir de l'ordre de 2 millions.

Des arbitrages vont être proposés en s'appuyant sur l'expertise de membres de la commission recherche. Il s'agira de vérifier si les dossiers répondent aux interrogations, s'ils corrigent ou précisent les observations émises lors de la phase I notamment au niveau du budget.

Il est précisé qu'un porteur de projet n'a pas souhaité poursuivre le concours bien que son dossier ait été retenu en phase I. Pour les équipements, il n'y a pas eu de véritable tri car les lettres n'étaient pas suffisamment précises. Une vigilance particulière sera portée à la mutualisation des équipements.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h10.

